

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 Novembre 2023

#### OBJET :

**Voyage à Saint-Pierre-La-Mer**

**Frais de séjour**

**Rapporteur : Mme CADET**

Délibération n°2

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré le 07 mars 2023 pour autoriser le Président à signer la convention ANCV « Programme Seniors en Vacances » 2023.

Dans le cadre de ce programme, le CCAS d'Essey-lès-Nancy a organisé deux séjours à Saint-Pierre La Mer, au centre de vacances ULFV « Les girelles », du 24 juin au 01 juillet 2023 et du 01 au 08 juillet 2023. 100 personnes et une accompagnatrice ont participé au voyage, 2 personnes ont été contraintes d'annuler leur participation.

Le coût total du séjour s'élève à 47 917,76€ € et celui du transport à 13 005,80€. Cette somme reste à la charge des participants.

Cependant, le CCAS a sollicité le soutien financier de la CARSAT pour les participants qui sont éligibles. Ainsi la somme de 1000 € a été accordée pour 12 participants, soit une subvention de 83,33 € par personne éligible. Il convient pour ces derniers de déduire cette aide du coût total de leur séjour.

#### PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer la participation totale du voyage (frais de séjour, assurance annulation, transport et repas post voyage) par personne, comme suit :

- 615,04 euros pour 58 participants non éligibles à l'aide ANCV et à l'aide de la CARSAT
- 531,70 euros pour 1 participant non éligible à l'aide ANCV et éligible à l'aide de la CARSAT
- 421,04 euros pour 29 participants éligibles à l'aide ANCV et non éligibles à l'aide de la CARSAT

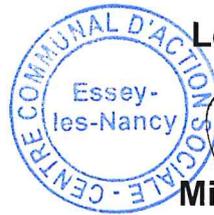
- 337,70 euros pour 10 participants éligibles à l'aide ANCV et à l'aide de la CARSAT
- 182,67 euros pour 1 participant éligible à l'aide ANCV mais contrainte d'annuler le séjour hors délais et qui doit s'acquitter d'une partie des frais.
- 16 euros pour 1 participant qui a été contraint d'annuler le séjour et pour qui l'assurance annulation reste à charge.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 décembre 2023.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

  
**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	14

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

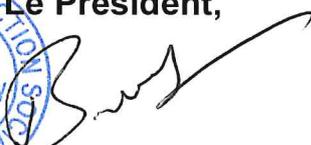
**POUVOIR :**

M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

**EXCUSÉES :**

Mmes Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

